

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE APRES EXAMEN PROFESSIONNEL
AU GRADE DE : AGENT DE MAITRISE**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise :

- GITENAY OLIVIER
- GOMEZ DIDIER-JEAN
- MOSNIER BENJAMIN
- NOGUEIRA DAVID
- REBELLO MAXIME

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le 1^{er} novembre 2024.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,
- Vu l'arrêté du 23 octobre 2020 portant liste d'aptitude au grade d'Agent de Maîtrise après examen professionnel,
- Vu l'arrêté du 19 octobre 2023 portant réinscription pour une troisième année,
- Vu la demande de réinscription pour une quatrième année de l'agent concerné,
- Vu l'ordonnance 2020-1694 du 24 décembre 2020 suspendant le décompte de la période de validité des listes d'aptitude du 01/01/2021 au 31/10/2021,
- Vu la régularisation de la situation de l'agent concerné,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE APRES EXAMEN PROFESSIONNEL
AU GRADE DE : AGENT DE MAITRISE
Réinscription pour une quatrième année
DATE D'EFFET : 1^{er} septembre 2024**

ARTICLE 1 : La personne dont le nom suit est réinscrite, pour une quatrième année, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'Agent de Maîtrise :

- VEDRINE FLORENCE

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

LISTE D'APTITUDE

AU GRADE DE : AGENT DE MAITRISE

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise :

- BATTUT CHRISTOPHE
- BOUKHALFA DJAMAL
- BOYAT-SCHMITT CHRISTELLE
- BRUN JEAN-MICHEL DAVID
- CARMONA JEAN ANTOINE
- CHABAUD OLIVIER
- COUDERT DOMINIQUE
- DUPRAT ARNAUD
- EL AYDI FARID
- FANGET FREDERIC
- FOURMOND PEGGY
- GOUGEAUD ANTHONY
- LATELLERIE PAULINE
- MALGAT GUY
- PLANCHARD SANDRINE
- REY BRUNO
- SIMMAT LOUIS-TIMOTHEE
- VIGIER REMI

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le 1^{er} novembre 2024.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE : REDACTEUR TERRITORIAL**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur :

- GRANDJEAN SYLVIE
- KARVAIX LAURENCE
- MIOLANE JOELLE CHRISTINE
- PARRAUD LAURENCE

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le 1^{er} novembre 2024.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE : TECHNICIEN TERRITORIAL**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi de technicien :

- LECATRE STEPHANE
- MOREL CHRISTIAN

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le 1^{er} novembre 2024.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu l'arrêté du 24 octobre 2022 portant liste d'aptitude au grade de technicien territorial,
- Vu la demande de réinscription pour une troisième année de l'agent concerné,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE : TECHNICIEN TERRITORIAL
Réinscription pour une troisième année
DATE D'EFFET : 1^{er} novembre 2024**

ARTICLE 1 : La personne dont le nom suit est réinscrite, pour une troisième année, sur la liste d'aptitude à l'emploi de technicien :

- LAYUS FRANCK

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

LISTE D'APTITUDE

AU GRADE DE : CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

ARTICLE 1 : La personne dont le nom suit est inscrite sur la liste d'aptitude à l'emploi de chef de service de police municipale :

- LESPIAT CORALIE

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2024**.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,

OLIVIER BIANCHI

**Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB**

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

**LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE : ATTACHE TERRITORIAL**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'Attaché :

- **BOISVERT NATHALIE**
- **BOURDET NATHALIE**
- **FATIH AMINE**
- **VIGOUROUX LAURENT**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1^{er} novembre 2024**.

CLERMONT-FERRAND, le 21 octobre 2024



LE MAIRE,


OLIVIER BIANCHI